



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1126/2022
Date de la séance du CE : 9 novembre 2022
Direction : Chancellerie d'État
N° d'affaire : 2021.STA.644
Classification : Non classifié

Rapport sur le sous-projet 2 « Avenir Berne romande – Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente ». Réorganisation de l'administration, de la justice et de la police. Adoption

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport de la Chancellerie d'État sur le sous-projet 2 « Avenir Berne romande – Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente » concernant la réorganisation de l'administration, de la justice et de la police.
2. Le rapport sert à l'information du Grand Conseil et du public. Là où le projet nécessite des investissements relevant de la compétence du Grand Conseil, les DIR sont habilitées à utiliser le rapport comme annexe aux affaires qu'elles soumettront pour décision dans la mise en œuvre de la présente réorganisation.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions

Pièce jointe
– Rapport de la Chancellerie d'État (fr. / all.)